



DOCUMENT CADRE

MULTI-PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE LOCAL DE L'ATELIER DES LUTTES

GESTION PÉDAGOGIQUE INTER-ASSOCIATIVE DE L'APPRENTISSAGE DU PLAIDOYER COMMUNAUTAIRE

L'Atelier Des Luttes cherche à accompagner les acteur.rice.s des transformations sociales dans leur montée en compétences afin d'établir ensemble les preuves de l'utilité publique du plaidoyer professionnel. Notre parcours de formations et d'assistance technique sur les domaines de compétences socles du **Répertoire des Métiers du Plaidoyer (RMP)** de L'Atelier Des Luttes (ADL) :

- RMP-ADL 1 - Communication, libération de la parole et écoute active
- RMP-ADL 2 - Gestion associative du plaidoyer et copilotage des politiques publiques
- RMP-ADL 3 - Plaidoyers thématiques (en cours : santé, droits humains, genre, jeunes)
- RMP-ADL 4 - Recherche scientifique et création de données d'aide à la prise de décision
- RMP-ADL 5 - Photographie et plaidoyer
- RMP-ADL 6 - Écriture et plaidoyer
- RMP-ADL 7 - Podcast et plaidoyer
- RMP-ADL 8 - Vidéo et plaidoyer
- RMP-ADL 9 - Musique et plaidoyer
- RMP-ADL 10 - Théâtre et plaidoyer
- RMP-ADL 11 - Recherche-crédation artistique
- RMP-ADL 12 - Gestion organisationnelle, administrative et financière
- RMP-ADL 13 - Gestion pédagogique du plaidoyer
- RMP-ADL 14 - Rédaction de demandes de financements et reporting bailleurs
- RMP-ADL 15 - Création d'activités génératrices de revenus



Formations individuelles et collectives en plaidoyer
Recherches-actions sur l'utilité publique des compétences de plaidoyer
Outils d'aide à la prise de décision

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE L'APPRENTISSAGE EN INTER-ASSOCIATIF.....	3
ARTICLE 1.1 : HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PRINCIPE DE MULTI-PARTENARIAT.....	3
ARTICLE 1.2 : OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU MULTI-PARTENARIAT.....	3
ARTICLE 1.2 : CADRAGE DE LA STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE SUDS-SUDS.....	3
ARTICLE 2 : OBJECTIFS COMMUNS DES PARTENAIRES.....	4
ARTICLE 2.1 : OBJECTIFS DE L'Atelier Des Luttes.....	4
ARTICLE 2.2 : OBJECTIFS DES PARTENAIRES.....	4
ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS COMMUNS DU MULTI-PARTENARIAT.....	5
ARTICLE 3.1 : ACCÈS À UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE COMMUNE.....	5
ARTICLE 3.2 : ANCRAGE LOCAL DES PÉDAGOGIES COMMUNES.....	5
ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES.....	6
ARTICLE 4.1 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES DE L'Atelier Des Luttes.....	6
ARTICLE 4.2 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES DES INTER-ASSOCIATIFS PARTENAIRES.....	6
ARTICLE 5 : ÉTAPES DU PROCESSUS PÉDAGOGIQUE.....	7
ARTICLE 5.1 : APPEL À SÉLECTION ET INSCRIPTION AUX FORMATIONS.....	7
ARTICLE 5.2 : CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE FORMATION.....	7
ARTICLE 5.3 : CERTIFICATIONS EN PLAIDOYER.....	7
ARTICLE 5.4 : PARTICIPATION AUX RECHERCHES-ACTIONS.....	7
ARTICLE 6 : MODALITÉS PRATIQUES DE DISPENSE DES FORMATIONS.....	8
ARTICLE 7 : CRÉATION D'UNE NOUVELLE OFFRE DE FORMATION LOCALE.....	8
ARTICLE 8 : COLLABORATION DE RECHERCHE ET PLAIDOYER COMMUN.....	8
ARTICLE 9 : DURÉE, RÉVISION ET RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE.....	8
ARTICLE 9.1 : PÉRIODE DE VALIDITÉ ET POSSIBILITÉS DE RENOUVELLEMENT.....	8
ARTICLE 9.2 : MODALITÉS DE RETRAIT.....	8
ARTICLE 10 : ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	9
ARTICLE 10.1 : CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES.....	9
ARTICLE 10.2 : MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES.....	9
ARTICLE 11 : GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ DES ACTEURS DE PLAIDOYER.....	9



Formations individuelles et collectives en plaidoyer
Recherches-actions sur l'utilité publique des compétences de plaidoyer
Outils d'aide à la prise de décision

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE L'APPRENTISSAGE EN INTER-ASSOCIATIF

ARTICLE 1.1 : HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PRINCIPE DE MULTI-PARTENARIAT

Ce cadre de multipartenariat formalise l'adhésion des associations locales à participer aux formations et/ou recherches de L'Atelier Des Luttés.

Depuis sa création en 2020, L'Atelier Des Luttés met en place un apprentissage collectif visant à renforcer les compétences individuelles et collectives en plaidoyer des acteur.rice.s engagé.e.s dans les luttes locales en faveur des droits humains et de l'accès à la santé pour tou.te.s.

La stratégie de L'Atelier Des Luttés auprès de ses partenaires répond à la construction de l'équilibre entre la structuration endogène continue de la participation communautaire et l'action directe de contribution aux dialogues de plaidoyer en cours dans les contextes locaux.

À travers les formations pratiques collectives et les recherches-actions communautaires, il s'agit de partager des pédagogies communes, de transmettre, d'analyser et d'enseigner ensemble les marges d'amélioration des politiques publiques et des programmes de terrain.

Grâce au développement multipartenarial des compétences en plaidoyer, de L'Atelier Des Luttés et ses PARTENAIRES misent sur une visibilité accrue des expertises expérientielles et contextuelles et par conséquent des solutions à haut impact sanitaire et social, du point de vue des personnes concernées.

ARTICLE 1.2 : OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU MULTI-PARTENARIAT

Le présent cadre vise les objectifs suivants :

- Établir le cadre de collaboration entre L'Atelier Des Luttés et les inter-associatifs partenaires associés ;
- Faciliter la gestion pédagogique régionale, en vue d'harmoniser les certifications professionnelles locales en plaidoyer ;
- Assurer un suivi de l'acquisition des apprentissages individuels et collectifs à la suite des certifications en plaidoyer obtenues ;
- Encadrer la participation aux recherches-actions menées par le Laboratoire de Recherche et d'expertises contextuelles de plaidoyer de L'Atelier Des Luttés.



Formations individuelles et collectives en plaidoyer
Recherches-actions sur l'utilité publique des compétences de plaidoyer
Outils d'aide à la prise de décision

ARTICLE 1.2 : CADRAGE DE LA STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE SUDS-SUDS

Les principes de l'encadrement pédagogique développés par L'Atelier Des Luttés visent à accompagner la professionnalisation des pratiques de plaidoyer, menée par les associations communautaires et leurs alliés institutionnels et académiques, vers l'obtention de changements mesurables dans les politiques publiques, au bénéfice des communautés représentées.

LES PARTENAIRES s'allient pour répondre à ce défi de structuration endogène de la participation significative des communautés, pour lequel le développement et le renforcement pérenne du plaidoyer local sont nécessaires. Ce cadre de partenariat est ainsi une alliance stratégique et une réponse opérationnelle d'ancrage pédagogique local.

En lien avec le Laboratoire de Recherche et d'expertises contextuelles de plaidoyer de L'Atelier Des Luttés, les PARTENAIRES se mettent collectivement au service d'une contribution active à l'amélioration de l'alignement des politiques publiques et des programmes de terrain sur les besoins prioritaires des personnes concernées en matière d'accès à la santé et aux droits.

Les PARTENAIRES oeuvrent ainsi à la transmission active des principes méthodologiques suivants :

- Inclusion des communautés et leadership communautaire à tous les niveaux de décision et d'action
- Développement d'outils méthodologiques adaptés aux contextes, selon des modalités endogènes
- Validation des compétences de plaidoyer par la production d'outils d'aide à la prise de décision en faveur des communautés représentées
- Participation aux recherches-actions sur l'optimisation des effets et impacts des compétences de plaidoyer sur les dialogues

ARTICLE 2 : OBJECTIFS COMMUNS DES PARTENAIRES

ARTICLE 2.1 : OBJECTIFS DE L'ATELIER DES LUTTES

Afin d'accompagner ses partenaires à assurer la conduite de dialogues inclusifs performants, L'Atelier Des Luttés modélise des offres de formation et d'assistance technique au plaidoyer, en développant des stratégies de formations individuelles et collectives en plaidoyer professionnel où les personnes formées sont appuyées au passage à l'action.

L'ATELIER DES LUTTES
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE PLAIDOYER & D'ACCOMPAGNEMENT ACTIVISTE

Code NAF (APE) 7021Z - Siret : 88970325200011 - N° TVA FR 53889703252



Formations individuelles et collectives en plaidoyer
Recherches-actions sur l'utilité publique des compétences de plaidoyer
Outils d'aide à la prise de décision

L'Atelier Des Luttés se met au service de la mutualisation et de la modélisation des pratiques à fort impact sur les politiques publiques et apporte à ses partenaires, le soutien technique de dispensation de formations professionnelles à la fois locale, régionale et internationale en plaidoyer, à travers sa plateforme d'apprentissage en ligne, financée sur fonds propres et mise à disposition des partenaires pour soutenir une gestion pédagogique commune.

ARTICLE 2.2 : OBJECTIFS DES PARTENAIRES

Le partenariat a pour objectif de faire bénéficier les inter-associatifs d'actions de formation conjointes et de participer à des recherches-actions : ainsi contribuer ensemble à la professionnalisation et à la valorisation des pratiques locales de l'influence. Une attention particulière est collectivement portée sur les besoins des enfants, des jeunes, des femmes et des minorités de genre pour leur participation effective aux processus de plaidoyer.

À long terme, grâce au suivi-évaluation des méthodologies pédagogiques communes, les PARTENAIRES sont outillés pour prouver que le renforcement de la qualité des dialogues et les efforts d'inclusion obtenus par les processus d'apprentissage, contribuent, in fine, à améliorer les résultats nationaux sur les thématiques de plaidoyer portées. Le plaidoyer professionnel local s'inscrivant alors comme un baromètre de l'efficacité des interventions de terrain, en application de politiques publiques adaptées.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS COMMUNS DU MULTI-PARTENARIAT

ARTICLE 3.1 : ACCÈS À UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE COMMUNE

Les PARTENAIRES s'engagent à établir :

- le catalogue et le calendrier annuel des formations internationales en ligne et présentiels,
- le calendrier annuel des mobilisations locales autour des travaux de formations,
- la liste des personnes demandeuses de formations et l'orientation pédagogique souhaitée,
- les bilans pédagogiques annuels,
- le rapport annuel narratif et financier des activités communes des PARTENAIRES.

L'ATELIER DES LUTTES
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE PLAIDOYER & D'ACCOMPAGNEMENT ACTIVISTE

Code NAF (APE) 7021Z - Siret : 88970325200011 - N° TVA FR 53889703252



Formations individuelles et collectives en plaidoyer
Recherches-actions sur l'utilité publique des compétences de plaidoyer
Outils d'aide à la prise de décision

ARTICLE 3.2 : ANCRAGE LOCAL DES PÉDAGOGIES COMMUNES

En lien avec le Pôle Laboratoire de recherche et d'expertises contextuelles de plaidoyer de L'Atelier Des Luttés, Les PARTENAIRES s'engagent à analyser annuellement les besoins en formation et les spécificités des contextes locaux. L'identification des enjeux prioritaires de formation locale en plaidoyer et le développement de pédagogies adaptées aux publics sont fondateurs de l'ensemble des stratégies pédagogiques proposées dans ce présent cadre de multipartenariat.

Les adaptations contextuelles, culturelles et linguistiques des contenus pédagogiques sont au service de la mutualisation et de la réplique des apprentissages. La conception de méthodes pédagogiques et de supports de formation et de recherche-action accessibles et répliquables sont les principes directeurs de l'ensemble des actions exécutées.

Les PARTENAIRES s'engagent à adhérer à la stratégie commune basée sur le principe pédagogique du passage à l'action et à en suivre les effets et impacts.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES

ARTICLE 4.1 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES DE L'ATELIER DES LUTTES

L'Atelier Des Luttés s'engage à :

- Coordonner horizontalement les centres de formation partenaires et offrir des formations en plaidoyer adaptées aux besoins locaux, selon un catalogue annuel détaillant les sessions disponibles ;
- Assurer la co-gestion administrative des inscriptions aux formations, en collaboration avec les associations signataires du cadre de multipartenariat ;
- Proposer des conventions individuelles de formation professionnelle, incluant la mise en place de modalités pédagogiques alignées aux réglementations de la formation professionnelle dans le pays partenaire : bilan de compétences, actions de formation initiales ou de spécialité, validation des acquis de l'expérience (VAE), et apprentissage en milieu professionnel ;
- Installer la gestion pédagogique locale et fournir un suivi de l'ancrage des compétences acquises au sein des associations locales impliquées, en recueillant les retours des



Formations individuelles et collectives en plaidoyer
Recherches-actions sur l'utilité publique des compétences de plaidoyer
Outils d'aide à la prise de décision

personnes formées sur leur intégration et application des nouvelles compétences à l'interne dans leurs structures respectives ;

- Participer à, et/ou, coordonner des recherches-actions sur les compétences de plaidoyer transmises lors des formations et ainsi, contribuer collectivement à une progression et une amplification des plaidoyers locaux.

ARTICLE 4.2 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES DES INTER-ASSOCIATIFS MULTIPARTENAIRES

Les associations locales s'engagent à :

- Promouvoir et faciliter l'inscription de leurs membres aux formations proposées par L'Atelier Des Luttés ;
- Collaborer avec L'Atelier Des Luttés pour gérer les inscriptions et suivre la participation de leurs membres ;
- Encourager la participation active des membres inscrits et soutenir leur parcours jusqu'à l'obtention de la certification en plaidoyer ;
- Assurer le suivi de l'ancrage des compétences en plaidoyer au sein de leurs équipes, en intégrant les personnes formées et en utilisant leurs nouvelles compétences pour renforcer les actions internes ;
- Assurer le suivi des collectes de données lors des recherches-actions.

ARTICLE 5 : ÉTAPES DU PROCESSUS PÉDAGOGIQUE

ARTICLE 5.1 : APPEL À SÉLECTION ET INSCRIPTION AUX FORMATIONS

Les inscriptions aux formations de L'Atelier Des Luttés sont ouvertes à tous les membres des associations signataires de ce cadre de multipartenariat. Des appels à sélection permettent de soumettre la liste des personnes intéressées et le parcours de formation souhaité.

Une fois les inscriptions validées, chaque apprenant.e se voit proposer une convention individuelle de formation professionnelle, spécifiant les modalités pédagogiques : bilan de compétences, action de formation, VAE, ou apprentissage.

L'ATELIER DES LUTTES
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE PLAIDOYER & D'ACCOMPAGNEMENT ACTIVISTE

Code NAF (APE) 7021Z - Siret : 88970325200011 - N° TVA FR 53889703252



Formations individuelles et collectives en plaidoyer
Recherches-actions sur l'utilité publique des compétences de plaidoyer
Outils d'aide à la prise de décision

ARTICLE 5.2 : CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE FORMATION

La convention individuelle de formation professionnelle détaille le contenu des formations, les obligations de l'apprenant.e, et les modalités d'évaluation.

ARTICLE 5.3 : CERTIFICATIONS EN PLAIDOYER

À l'issue de la formation, une certification en plaidoyer sera délivrée aux apprenant.e.s ayant satisfait aux critères d'évaluation. Les certifications attestent des compétences pratiques acquises et s'inscrivent dans des actions de plaidoyer menées au réel par les apprenant.e.s dans leur contexte.

ARTICLE 5.4 : PARTICIPATION AUX RECHERCHES-ACTIONS

Les PARTENAIRES sont invités à contribuer aux recherches-actions menées par le Laboratoire de recherche et d'expertises contextuelles de plaidoyer de L'Atelier Des Luttés. Les modalités de participation aux processus de collecte, d'analyse et de diffusion des données sur l'efficacité du plaidoyer sont déterminées par chaque PARTENAIRE en fonction de son implication dans la recherche-action à laquelle leurs équipes souhaitent s'associer.

ARTICLE 6 : MODALITÉS PRATIQUES DE DISPENSE DES FORMATIONS

Les formations sont accessibles en ligne et en présentiel dans les centres de formation partenaires. Les associations locales peuvent choisir la modalité la plus adaptée pour leurs membres.

Les apprenant.e.s s'engagent à suivre activement les modules de formation, à appliquer les compétences acquises dans leurs pratiques et actions de plaidoyer et à alimenter la collecte de données sur les compétences de plaidoyer appliquées à leur contexte respectif.

ARTICLE 7 : CRÉATION D'UNE NOUVELLE OFFRE DE FORMATION LOCALE

Les associations locales peuvent devenir à leur tour des centres de formation partenaires, accueillant des sessions en présentiel ou à distance. Pour cela, un plan de développement pédagogique est créé, impliquant la mise à disposition de ressources matérielles nécessaires, notamment les équipements



Formations individuelles et collectives en plaidoyer
Recherches-actions sur l'utilité publique des compétences de plaidoyer
Outils d'aide à la prise de décision

et salles de formations, ainsi que la mise en disponibilité de ressources humaines, en collaboration étroite avec L'Atelier Des Luttés pour l'organisation et le suivi pédagogique des formations.

ARTICLE 8 : COLLABORATION DE RECHERCHE ET PLAIDOYER COMMUN

L'Atelier Des Luttés encourage le partage d'expériences et la mutualisation des bonnes pratiques entre ses PARTENAIRES. La collaboration au sein des inter-associatifs inclut la possibilité de mener des campagnes de plaidoyer communes, bénéficiant de savoir-faire mutualisés.

ARTICLE 9 : DURÉE, RÉVISION ET RENOUVELLEMENT DU MUTLIPARTENARIAT

ARTICLE 9.1 : PÉRIODE DE VALIDITÉ ET POSSIBILITÉS DE RENOUVELLEMENT

Le présent cadre est signé pour une durée d'un an, renouvelable par accord entre les parties et adapté aux évolutions des besoins des associations multipartenaires et des contextes locaux.

ARTICLE 9.2 : MODALITÉS DE RETRAIT

En cas de non-respect des engagements pris par l'un des PARTENAIRES, l'adhésion au cadre de multipartenariat devient caduque. Les engagements pris peuvent être révoqués par consentement mutuel des deux PARTENAIRES ou en cas de manquement grave constaté par l'une des parties.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENTS FINANCIER

ARTICLE 10.1 : CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

L'indemnisation des apprenant.e.s n'est pas systématique mais dépend des opportunités offertes par les projets en cours de financement au sein de L'ATELIER DES LUTTES.



Formations individuelles et collectives en plaidoyer
Recherches-actions sur l'utilité publique des compétences de plaidoyer
Outils d'aide à la prise de décision

Lors des appels à sélection, une grille des indemnisations est communiquée aux partenaires choisis pour en bénéficier.

En cas de non-indemnisation, la participation des apprenant.e.s aux formations est considérée comme une adhésion libre, donnant un accès gratuit aux parcours de formation (sur inscription préalable).

ARTICLE 10.2 : MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Le manuel de procédures administratives et financières de L'ATELIER DES LUTTES, dont chaque nouvelle version constitue un avenant au présent cadre de multipartenariat, guide le fonctionnement interne et les modalités de travail entre les PARTENAIRES.

ARTICLE 11 : GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ DES ACTEUR.RICE.S DE PLAIDOYER

Un comité de sécurité et de mitigation des risques liés à l'activité de plaidoyer est systématiquement proposé aux PARTENAIRES pour la mise en place de mesures actives de protection des personnes impliquées dans les activités de plaidoyer.

ARTICLE 12 : ADHÉSION AU CADRE MULTIPARTENARIAT ET AUDIT PÉDAGOGIQUE

En signant ce document cadre, les PARTENAIRES s'engagent à respecter les engagements pris et à faciliter la participation des membres aux activités de formation et de recherche-action de L'ATELIER DES LUTTES.

Les PARTENAIRES s'engagent à mettre à disposition tous les documents faisant foi pour un audit pédagogique, selon les besoins de L'ATELIER DES LUTTES, au regard de ses engagements pris sur la démonstration de la qualité des formations dispensées collectivement au niveau international.

Fait en double exemplaire, chaque exemplaire faisant foi.



Formations individuelles et collectives en plaidoyer
Recherches-actions sur l'utilité publique des compétences de plaidoyer
Outils d'aide à la prise de décision

SIGNATURES DES PARTIES	
POUR L'ATELIER DES LUTTES	POUR L'ASSOCIATION LOCALE
<u>Mention « Lu et approuvé »</u>	<u>Mention« Lu et approuvé »</u>
<u>À :</u>	<u>À :</u>
<u>Le :</u>	<u>Le :</u>
<u>Prénom/Nom :</u>	<u>Prénom/Nom :</u>
<u>Fonction du Signataire :</u>	<u>Fonction du Signataire :</u>
<u>Signature :</u>	<u>Signature :</u>

L'ATELIER DES LUTTES
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE PLAIDOYER & D'ACCOMPAGNEMENT ACTIVISTE

Code NAF (APE) 7021Z - Siret : 88970325200011 - N° TVA FR 53889703252